

Image not found or type unknown



Faux rapport d'audit pour justifier un licenciement

Par **taramop**, le **03/10/2011** à **21:31**

Bonjour,

Quelle pourrait être la qualification pénale attribuée à un consultant externe qui s'arrangerait avec un employeur moyennant rémunération pour présenter un rapport d'audit de fonctionnement accablant à tort un salarié pour justifier son licenciement ? peut-on être dans la cas d'un faux, d'une escroquerie avec abus de qualité vraie, d'une dénonciation calomnieuse ou bien d'un autre qualificatif....

Cordialement.

Taramop